

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ALPHA DRIVE GLOBAL CONVERTIBLES - FR0010425611

FIA soumis au droit français

Ce Fonds est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice UBS Global Focus Index couvert contre Euro en investissant principalement sur des fonds de convertibles. Ticker Bloomberg : UCBI14 Index.

Le portefeuille pourra néanmoins s'écarter fortement de cet indice, notamment au niveau de l'exposition géographique et de la sensibilité à différents facteurs (actions, taux, crédit, volatilité).

**Indicateur de référence :** L'investisseur pourra comparer les performances du Fonds à celles de l'indice UBS Global Focus Index couvert contre Euro.

Cet indice est composé d'obligations convertibles mondiales émises au sein des pays développés et émergents. Cet indice est pondéré par les capitalisations des émissions. Il inclut des émetteurs représentatifs du marché des obligations convertibles au moyen d'un filtre sur la taille des émissions et sur des critères de liquidités.

**Stratégie de gestion :** La stratégie du Fonds est fondée sur l'utilisation des potentialités du marché des obligations convertibles. Cela consiste en une participation aux performances du marché des actions, qui caractérise les obligations convertibles, tout en diminuant l'impact des baisses éventuelles de ce marché grâce à la composante obligataire de ces titres.

La gestion s'effectue de façon discrétionnaire, notamment à travers la sélection et l'allocation d'OPC d'obligations convertibles, et repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et des gérants d'OPC.

Le Fonds est exposé à l'ensemble des marchés internationaux (y compris les marchés émergents) et à ce titre, peut être exposé au risque de change sur la globalité de son actif.

La procédure de sélection des OPC se fonde sur trois étapes : l'identification des fonds présentant une unité de style – l'analyse quantitative et qualitative permettant de retenir quelques fonds par style – la sélection permettant la validation des produits par univers d'investissement et par style de gestion

De manière générale, le Fonds investira de façon prépondérante sur l'univers des convertibles des marchés internationaux.

Le Fonds sera investi majoritairement (au minimum 50% de son actif) en parts et/ou actions d'autres OPC. Les OPC entrant dans la composition du portefeuille s'entendent toutes classifications confondues :

- OPCVM de droit français ou de droit étranger
- Fonds d'investissements à vocation générale
- Fonds professionnels à vocation générale qui répondent aux conditions suivantes : Ils ne recourent pas aux emprunts d'espèces pour plus de 10 % de leur actif - ils appliquent un risque de contrepartie dans des conditions similaires aux FIVG (les FIVG n'ont pas d'obligation de limiter leur risque de contrepartie) - Ils limitent à 100 % de la créance du bénéficiaire (au lieu de 140%) les possibilités de réutilisation des collatéraux qu'ils ont versé - Ils n'utilisent pas la possibilité de dépasser 100 % de l'actif pour leur risque global.

Les parts ou actions de FIA établis dans d'autres Etat membres de L'Union Européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux deux conditions suivantes : Ils ont fait l'objet d'un accord bilatéral entre l'AMF et leur autorité de surveillance portant sur l'équivalence de leurs règles de sécurité et de transparence aux règles françaises, et un instrument d'échange d'informations et d'assistance mutuelle a été mis en place dans le domaine de la gestion d'actifs pour le compte de tiers.

Le Fonds pourra par ailleurs investir jusqu'à 30% de son actif en parts ou actions de placements collectifs de droit français, de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger qui satisfait aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Afin d'atteindre son objectif de gestion et une diversification des placements, le portefeuille pourra dans la limite de 50% de son actif net, être directement être investi directement en actions, obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en Euros ou en devises sur les marchés internationaux, y compris les pays émergents. L'exposition du Fonds aux marchés actions peut représenter 100% de l'Actif Net.

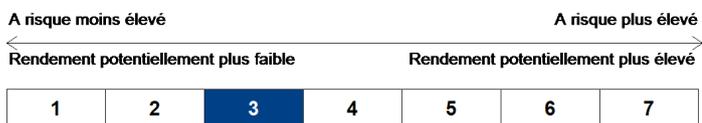
Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré). L'exposition ou la couverture du portefeuille se feront par la vente ou l'achat d'options et/ou de contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions ou taux. Ces stratégies participent à la poursuite de l'objectif de gestion qui reste avant tout lié à l'allocation et à la sélection d'OPC. Elles permettent néanmoins de protéger la performance déjà acquise lorsque le gérant anticipe une phase de baisse sur les marchés (actions ou obligations), ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés dont pourrait ne pas bénéficier pleinement les OPC déjà en portefeuille.

Le gérant pourra également prendre des positions en vue d'exposer le portefeuille au risque de change dans le but de réaliser l'objectif de gestion et en vue de couvrir ou non le portefeuille contre ce même risque de change, en utilisant des contrats de change à terme, des futures, des swaps ou des options.

**Conditions de souscription et de rachat :** La valeur liquidative est calculée chaque vendredi où la Bourse est ouverte à Paris ou le jour de Bourse précédent, à l'exclusion des jours fériés légaux en France, et le dernier jour de Bourse de chaque mois. L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT (parts au nominatif pur) ou de SOCIETE GENERALE (sur délégation de la Société de Gestion pour les parts au porteur et au nominatif administré) sur demande effectuée chaque jour et avant 12H la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les dividendes sont capitalisés.

**Recommandation :** La durée de placement recommandée est de 3 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation d'une volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de la part sur une période de 5 ans.

Le risque du Fonds se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en parts et actions d'autres OPC, eux-mêmes investis principalement en obligations convertibles généralement moins volatiles que leurs sous-jacents actions.

#### Risque important pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur

**Risque de crédit :** Le Fonds étant indirectement investi (par l'intermédiaire de parts d'OPC) en obligations convertibles, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

**Risque au risque lié à l'utilisation de produits dérivés :** Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le Fonds de se couvrir ou de s'exposer aux marchés d'actions ou de taux par le biais de contrats à terme fermes (futures) ou conditionnels (options).

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	2,50% maximum
Frais de sortie	Non applicable

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants <sup>1</sup>	1,55%
-----------------------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

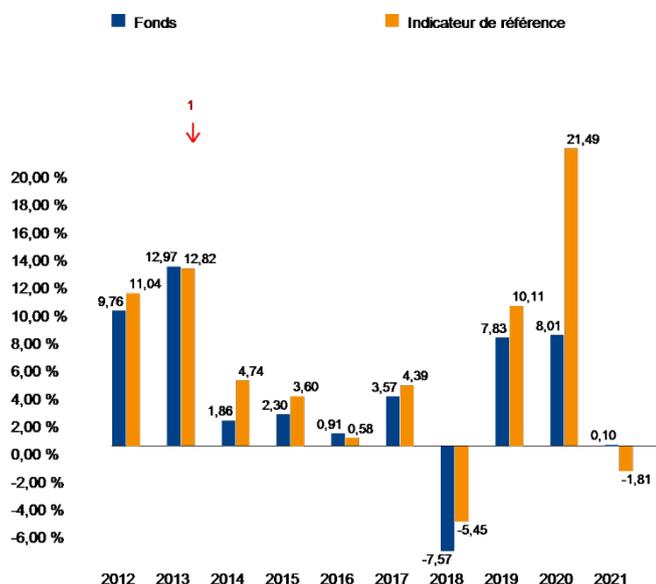
Commission de surperformance	Non applicable
------------------------------	----------------

**Frais courants<sup>1</sup>** : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

## Performances passées



**Indicateur de référence** : UBS Global Focus Index Hedge Euro.

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Ce Fonds a été créé le 23/02/2007 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

### Changements significatifs au cours des 10 dernières années :

- 28/06/2013 : le Fonds peut s'exposer à l'ensemble des marchés internationaux (y compris sur les marchés émergents) alors qu'auparavant le Fonds était exposé principalement aux marchés des pays des membres de la zone OCDE avec néanmoins une exposition accessoire aux marchés des pays non membres de la zone OCDE. Cette modification entraîne une modification du profil des risques via l'ajout du risque lié aux pays émergents et exposer son portefeuille au risque de change alors qu'auparavant le Fonds ne pouvait que couvrir son portefeuille contre ce même risque de change.

A compter du 26/02/2021, le prospectus est conforme à la réglementation SFDR.

*Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : **SOCIETE GENERALE PARIS**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 12 94**

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français.

Le régime fiscal des revenus et des plus-values du Fonds est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPC sont disponibles à l'adresse suivante : [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr). Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la Société de Gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **25/05/2022**